

HÔTEL DE VILLE  
Place de la Liberté  
16120 Châteauneuf sur Charente  
tél : 05 45 97 12 42  
fax : 05 45 97 86 90  
urbanisme@chateauneuf.16.fr

République Française

ARRETE PERMANENT DU MAIRE N° 01/2015/05  
INTERDICTION DE Baignade - FLEUVE CHARENTE  
PASSE A POISSONS BAIN DES DAMES

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2212-1 et suivants,

Vu les dangers représentés par la baignade dans la passe à poissons située sur le fleuve Charente, au Bain des Dames,

ARRETE

Article 1. A compter de ce jour, la baignade est interdite dans la passe à poissons sise au Bain des Dames.

Article 2 : Des panneaux matérialiseront cette interdiction.

Article 2. Exécution du présent arrêté est requise des services de police municipale et de gendarmerie.

Châteauneuf-sur-Charente, le 27 Mars 2015



Jean-Louis LEVESQUE  
Maire